

Restructuration du siège - CHSCT

L'été des coups bas

■ L'instance de coordination des CHSCT des 13 directions concernées s'est réunie en plein été ■ Tir de barrage de la CFDT en collusion avec la direction pour empêcher une expertise sur le projet dans son ensemble ■ Les personnels, premiers intéressés du dossier sont mis sur la touche ■ On a la possibilité de s'organiser pour créer le rapport de force, ne ratons pas l'occasion !

Une instance sabotée

Une instance de coordination des CHSCT est réunie pour recourir à une expertise unique sur les projets importants, ce qui est le cas pour le «Village La Poste» qui concerne 12 directions. La direction n'a rien trouvé de mieux que de réunir cette instance le 21 juillet, contre l'avis de la CGT, FO et SUD qui demandaient son report après les congés d'été.

Il y avait 12 représentants CFDT, 5 FO, 2 SUD et 1 CGT, soit 20 représentants au lieu des 26 prévus. Plus grave, la Direction Service Clients (BSCC) n'avait pas pu envoyer de représentants.

La réunion a été torchée en une après midi, sur un dossier de 136 pages, des conditions désastreuses alors que des représentants de DCN, venant de toute la France avaient des impératifs d'horaires. Au moment de voter, il ne restait que 15 représentants du personnel sur 20 et très peu des DCN. Bonjour la démocratie dans l'entreprise !

Un projet qui commence mal

Pour La Poste, le projet comporte 2 phases :

- La première, à l'ordre du jour de cette réunion, concernait la décision du regroupement des 9 sites actuels sur les 3 sites du Village La Poste.

- La seconde, actuellement prévue mi-octobre concernera les aménagements des postes de travail.

En préambule, la direction souhaitait un avis sur la décision de regroupement des sièges, une proposition que SUD a rejetée car il paraissait plus logique d'attendre l'expertise sur le projet de regroupement avant de rendre un avis éclairé de manière globale.

Une expertise qui ne fut finalement pas votée, la CFDT s'y opposant, en désaccord avec les autres organisations syndicales et souhaitant le vote d'une expertise uniquement sur la seconde phase du projet (prévue en octobre) à savoir l'aménagement des locaux.

Une expertise prend au minimum 30 jours. Au vu du calendrier serré, son vote aurait bouleversé le projet de la

direction de La Poste. Mais si cette dernière avait respecté le calendrier initial, avec une instance de coordination en juin, les conditions auraient été réunies pour démarrer l'expertise début juillet. On a du mal à croire à un malheureux hasard de calendrier..

Une expertise est indispensable

Le refus de voter l'expertise a des conséquences :

- Nous ne sommes pas certains du tout que la réglementation permette de voter une expertise lors de la prochaine instance de coordination qui aura lieu en octobre.

- Même si elle est votée en octobre et qu'elle prend en compte les déplacements, elle ne couvrira pas tous les thèmes qui auraient pu être décidés le 21 juillet.

- Si les représentants des CHSCT ont essayé de réfléchir à tous les aspects de ce projet, nous ne sommes pas des experts ! Au vu de tout ce qu'il va impliquer, l'apport de professionnels paraissait indispensable à SUD !

- Mais surtout, ce vote empêche désormais les CHSCT de chaque direction de voter eux-mêmes une expertise alors que certains sites sont beaucoup plus éloignés que d'autres et que toutes les directions n'étaient pas représentées dans l'instance !

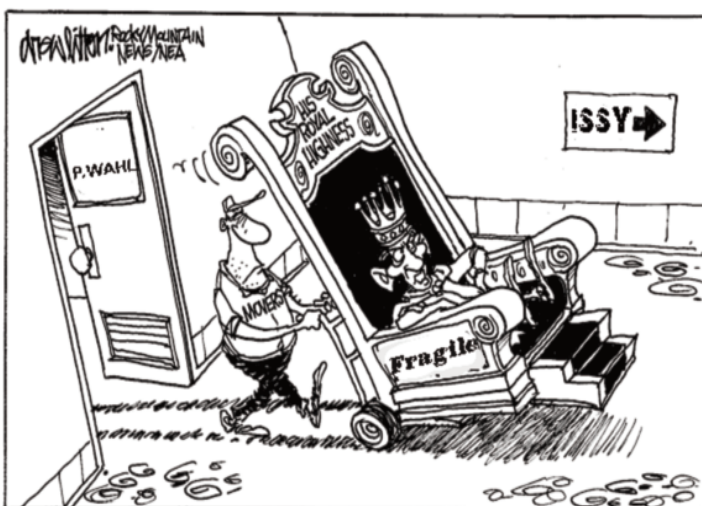
La CFDT a mis le frein à main

Tout au long de la réunion, les représentants de la CFDT ont systématiquement voté contre les mesures qui permettraient d'avoir un minimum de garanties, d'informations et de contrôle sur la restructuration :

- En s'abstenant sur la présence de personnalités qualifiées.

- En refusant le vote d'une expertise sur le projet de regroupement dans son ensemble, ce qui était le point principal de l'ordre du jour de l'instance de coordination.

- En reportant les décisions à Octobre et en se focalisant sur les aménagements des locaux, faisant fi des remarques des médecins de prévention concernés par le télétravail et l'augmentation des temps de trajet.



Des questions toujours en suspens

- **Amiante** : Nous avons de nouveau insisté sur l'amiante qui a été trouvée sur le site de Brune. Les CHSCT de la direction du courrier, de la PDC et de la PPDC de Brune ont été informés, mais à notre connaissance, ce n'est pas le cas de tous les CHSCT concernés et rien ne figurait dans le dossier évoqué lors de la réunion, alors que celui-ci est transmis à l'inspection du travail. Y aurait-il quelque chose à cacher ? La Poste nous a répondu que le désamiantage est prévu de septembre à la fin de l'année mais qu'il y aurait peut-être un débordement sur janvier...

- **Surface par agent** : Les 9 sites actuels représentent 72 500 m², toute surface confondue contre 69 700 m² pour les 3 nouveaux sites. La surface par agent passe de 16.40 m²/agent à 15.80 m². Sur le papier, les surfaces semblent importantes mais elles regroupent toutes les parties communes ! Et La Poste a été incapable de nous indiquer le nombre de m²/agent qui resteront disponibles pour les bureaux !!!

- **Handicap** : SUD a redemandé un état des lieux concernant les travailleurs handicapés. Dans le document, pas un mot pour les immeubles de Brune et du Crossing. On sait juste que le Lemnys (immeuble en construction) sera équipé pour recevoir les agents PMR : encore heureux, la mise aux normes aurait dû être obligatoire en 2015 !!!

- **Le décompte des effectifs reste flou**. Au début du document, on nous informe que le projet concerne 4 419 personnes. Puis, lorsque l'on arrive à la cartographie des postiers des sièges qui seraient 2 739, on s'aperçoit qu'ils sont moins nombreux mais sans savoir vraiment combien... En effet, la représentante SUD de la DCRLP s'est étonnée que soient indiquées 54 personnes dans sa direction puisqu'elle sait qu'il n'y a que 35 personnes au siège. La Poste nous a répondu que ces chiffres comprenaient le Centre de Compétence qui, situé dans un immeuble différent, n'était pas concerné par le déménagement !!! Les représentants de plusieurs autres directions, dont l'université du courrier, se sont rendu compte qu'il en était de même pour eux !!!

- **Temps de transport** : Dans l'étude d'impact sur les temps de transports, La Poste évoque 3 400 personnes filiales comprises. Mais en l'espèce, c'est sans les prestataires, les CDD, les alternants et les stagiaires (qui

pourtant peuvent avoir des durées de contrat importantes), sans les groupes C (qui pourtant, se déplacent comme tout le monde !) et sans les postiers qui disposent d'une adresse en province excluant des allers-retours quotidiens !!!

Cette étude d'impact d'une filiale de la RATP nous apprend que le temps de trajet ne sera rallongé au maximum que d'une demi-heure... aller (ce que ne précise pas le document), soit au minimum 1 heure en plus aller-retour !!! SUD avait déjà demandé à avoir communication du détail de cette étude, on nous a répondu qu'un document par NOD nous sera remis ultérieurement !!!

- **Le PDE (Plan de Déplacements Entreprise)** a donc été survolé et les indemnités de reclassement n'ont pas été évoquées : ces sujets étaient pourtant bien au cœur de l'ordre du jour de la réunion. SUD a donc signalé qu'il était totalement anormal que les postiers concernés par ce projet ne bénéficient pas des mesures prévues par « Un avenir pour chaque postier » puisque nous étions dans un projet d'ampleur, structurant, où cet accord doit légitimement s'appliquer pour du personnel subissant un préjudice indépendant de sa volonté.

- **Le développement du télétravail** : Bien que SUD soit la seule organisation à ne pas avoir signé l'accord nous veillons à son application dans les directions où nous sommes majoritaires. A la DCRLP par exemple, il y avait 76 télétravailleurs de classe 2 alors que sur l'ensemble du groupe, ils sont 82.. Le télétravail a également permis à des travailleurs RQTH qui n'auraient pas pu être reclassés à l'opérationnel (souvent seule possibilité de reclassement dans des petites villes de province), de conserver leur emploi en limitant leurs déplacements. Pour SUD, la mise en place du télétravail est une question de volonté mais surtout de confiance de la part de l'employeur et une expertise peut fortement l'aider à en prendre conscience !

- **L'abandon des open space** : L'expertise de la DCRLP a clairement établi tous les problèmes liés aux open space, au point que, la direction ait décidé de l'arrêt de leur déploiement en limitant le nombre d'agents par pièce à 10 (et donc beaucoup moins les jours de télétravail...).

Pour SUD PTT :

La tenue rocambolesque de cette instance de coordination est révélatrice de l'approche de la direction sur le sujet. Fidèlement secondée par les collaborateurs de la CFDT, il s'agit d'expédier le regroupement dans les meilleurs délais et avec le minimum d'égards pour les intéressés. Pourtant, la voix de ceux qui vont subir ce déménagement doit être entendue ! Au siège, comme ailleurs, c'est bien le personnel qui subit des décisions des dirigeants !

Il y a de quoi établir un vrai rapport de force car cette restructuration ne se fera pas sans nous. N'hésitez pas, contactez SUD pour relayer vos questions/réflexions !



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org